Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM13-DE

Commune de Locmaria-Plouzané

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE de LOCMARIA-PLOUZANÉ

Délibération n° : 2025.12.15 DCM13

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Adeline BIDAULT, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Marie-Thérèse GARRET, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Martine LE PERSON, Mme Sylvie PODEUR, Mme Élise QUINQUIS et Mme Annie TALANDIER.
M. Jean-Michel ABARNOU, M. Florent BÉGOC, M. Bernard LE BIS, M. Christophe LE GAL, M. Steven LE MOIGNE, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Cyril BELLO à M. Jean-Michel ABARNOU ;
Mme Delphine CHAMBRIN à Mme Viviane GODEBERT ;
Mme Adeline BIDAULT à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h25 ;
M. Jean-Michel GUENEUGUES à Mme Martine LE PERSON ;
Mme Julie LE ROUX à M. Bernard LE BIS ;
M. Michel MARC à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Florian MOREL à M. Philippe MÉON ;
M. Loïc RAULT à M. Christophe LE GAL.

Absents :
Mme Clara CHAOUI ;
Mme Cécile SOLINSKI.

Mme Françoise FOLL a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Présentation du Rapport Social Unique 2024
Domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Exposé

Le document est une synthèse chiffrée du Rapport Social Unique 2024 de la commune de Locmaria-Plouzané. Il donne une vision d'ensemble de la structure des effectifs, de l'organisation du travail, de la rémunération, de l'absentéisme et de la formation.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM13-DE

1. Effectifs
La collectivité compte 84 agents au 31 décembre 2024.
75 % sont fonctionnaires, 18 % contractuels permanents, 7 % contractuels non permanents.
La répartition par catégories est majoritairement orientée vers la catégorie C (79 %), ce qui est normal pour une commune de cette taille. La structure globale est cohérente et ne présente pas d'anomalie particulière.

2. Temp de travail
95 % des fonctionnaires sont à temps plein.
Les femmes sont 7 % à temps partiel, les hommes 0 %.
Les temps non complets concernent principalement les filières animation, technique et médico-social. Cette répartition est typique des collectivités, en particulier dans l'animation où les cycles scolaires génèrent mécaniquement des temps non complets.

3. Âge
L'âge moyen des agents permanents est de 44 ans.
Les fonctionnaires ont en moyenne 47 ans et les contractuels permanents 32 ans.
La pyramide des âges est équilibrée.

4. Mouvements
En 2024, il y a 18 arrivées d'agents permanents et 16 départs.
Cela traduit une situation relativement stable. Le turn-over est modéré.

5. Rémunération
Les charges de personnel s'élèvent à 2 954 626 euros, soit 60,87 % des dépenses de fonctionnement.
La part des primes et indemnités représente 15,32 % de la rémunération annuelle brute.
Le RIFSEEP et le CIA sont en place. L'ensemble est cohérent pour une commune de 5 200 habitants.

6. Formation
57,7 % des agents permanents ont bénéficié d'au moins une formation en 2024.
244 jours de formation ont été suivis.
La commune a consacré 28 411 euros à la formation.
Il s'agit d'un niveau satisfaisant, plutôt supérieur à celui observé dans d'autres collectivités similaires.

7.Handicap
La collectivité emploie 8 travailleurs handicapés sur emplois permanents, soit un taux supérieur à l'obligation légale de 6 % soit.

8. Absentéisme
Le taux d'absentéisme global des agents permanents est de 8,88 %.
Le taux d'absentéisme médical est de 8,71 %.
Le taux compressible (maladie ordinaire et accidents du travail) est de 6,67 %.
Un fonctionnaire a en moyenne 31,8 jours d'absence pour motif médical, contre 7,7 jours pour un contractuel permanent.
L'absentéisme se situe dans la fourchette haute des moyennes nationales, ce qui en fait le principal point de vigilance du rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.231-1 et L.231-4,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la Fonction Publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901300-20251215-20251215DCM13-DE

Vu la présentation du Rapport Social Unique au Comité Social Territorial en date du 05/12/2025,

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique 2024.

Vote

Le Conseil municipal prend acte du Rapport Social Unique 2024.

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

Mme Françoise FOLL,

Secrétaire de séance.